

Portant intégration et nomination de Monsieur
IBANZA Jean François, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie 1 des Services Admini-
stratifs et Financiers - SAF - (Administra-
tion Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF)
 - (/u le décret n° 74/229 du 4-6-74 portant attribution de
certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés de
Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 65/81/FP-EE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 1904/MEN-CAB du 30 Avril 1982 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de l'intéressé ;
 - (/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T E :

.../...

(Handwritten initials)

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29-12-62 et 74/229 du 4-6-74 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur IBAMBA Jean François, né le 3 Octobre 1956 à Inbo-Sibiti, titulaire du Diplôme de Master Of Science in Economics, option : Economie et Planification obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers, SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'administrateur de 2° échelon Stag indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 29 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et de
la Pêche,

Jean ITADI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIGNA.

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- M.I.P. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2

(Large handwritten X mark)